



## Fin de cdd et allocation de chômage

Par **CFB**, le **17/11/2008** à **14:51**

A l'expiration d'un CDD, mon ami a refusé le CDI proposé par son employeur pour une rémunération équivalente, car il ne s'entendait pas du tout avec son supérieur hiérarchique.

De ce fait, l'ASSEDIC a refusé de lui accorder l'allocation de chômage au motif qu'il avait volontairement perdu son emploi.

D'après vous, l'ASSEDIC a eu tort ou raison ?